

FICHE TECHNIQUE

LE STATIONNEMENT

Ces dernières années sont apparues de nouvelles façons de penser la mobilité dans les centres-villes, avec des différences mais aussi des similitudes entre les différentes échelles des communes. Ces évolutions sont dûes à une prise de conscience générale des enjeux climatiques, qui ont permis la mise en place de politiques en termes de mobilités douces, ou transports collectifs. Cependant, une grande part des stationnements sont réservés à l'usage de la voiture, qui est encore bien présente dans les grandes villes et les plus petites communes, ces dernières n'ayant pas d'alternatives à ce moyen de transport.

Que permet une réflexion sur le stationnement ?

Le stationnement a deux enjeux principaux, le premier étant d'être le plus optimisé possible dans nos centres-villes (en ayant un impact limité, sur l'esthétique, l'espace ou l'environnement, de la ville limitée), le second étant d'être multi-usage et donc de favoriser l'utilisation des modes de transports doux ou collectifs. L'objectif de la réflexion est également d'éviter le stationnement sur la voirie, en investissant dans des infrastructures de parking, cela permet de libérer l'espace public au profit des piétons ou des vélos.



FICHE TECHNIQUE

LE STATIONNEMENT

La perméabilisation des sols

Les aménagements innovants pour les zones de stationnement

Perméabilisation des parkings, donner plus de place au végétal

L'idée principale de la perméabilisation des parkings et de dégoudronner ces espaces permettant dans un premier temps de ramener de la nature dans nos centre-ville. Au-delà de simplement apporter de l'esthétique au stationnement, cela permet de faciliter l'absorption de l'eau par les sols. Un enjeu majeur pour les villes dans le futur est également de lutter contre les îlots de chaleur urbains qui sont favorisés par la présence d'artificialisation des sols, des parkings et espaces végétalisés sont des éléments qui permettent de lutter contre cette problématique. Le CEREMA a réalisé une étude publiée en février 2022 qui permet de comprendre quels sont les intérêts de la perméabilisation et comment cela peut être mis en place que vous pouvez retrouver sur [ce lien](#).

En résumé, le parking engazonné ou perméable c'est la solution pour : favoriser le ruissellement de l'eau, permettre le retour de plus de biodiversités au cœur des espaces urbanisés, et enfin avoir une plus value esthétique dans les centre-ville.



Photo : ©Agences Traverses, 2020



FICHE TECHNIQUE

LE STATIONNEMENT

Les bornes électriques

Bornes électriques

Ces dernières années et encore plus dans le futur, l'industrie automobile et la vente de véhicules électriques vont continuer de prendre une place de plus en plus importante dans la circulation de nos villes et de leurs centres. Il est important que les collectivités accompagnent ce changement majeur dans les modes de mobilité dans une volonté de réduction des rejets de gaz à effets de serre et donc d'amélioration de l'environnement des habitants. Cet accompagnement doit se manifester dans les centres-villes par la présence quasi systématique de bornes électriques dans les zones de stationnement pouvant permettre la recharge des véhicules. Cette présence de tels équipements inciterait également les habitants à passer aux véhicules électriques et donc à contribuer à la dépollution des moyens de transports (responsable de 31% des rejets de gaz à effet de serre dans le pays, et 53% pour les voitures individuelles dans ce secteur)



Photo : ©Pau.fr, 2022



FICHE TECHNIQUE

LE STATIONNEMENT

Les ombrières solaires

Les zones de stationnement et particulièrement les parkings représentent un espace idéal à l'implantation de panneaux photovoltaïques dans une dynamique de croissance de la production d'énergies renouvelables. Cette installation se fait par la mise en place d'ombrières photovoltaïques au-dessus de ces parkings. Cela permet dans le même temps de protéger les véhicules de l'exposition au soleil qui peut avoir un effet néfaste lors des fortes chaleurs.



Photo : ©Agence API, 2021



FICHE TECHNIQUE

LE STATIONNEMENT

Les arrêts minutes

Contact ville de Sceaux :
Directeur pôle transition
Gauthier GRÉGOIRE
gauthier.gregoire@sceaux.fr
06 81 76 28 30



Arrêts minutes en centre-ville

Afin de faciliter le stationnement en centre-ville, pour permettre à la population de réaliser des achats dans les commerces, il peut être nécessaire de mettre en place des aires d'arrêts minutes. Cela permet une certaine rotation des véhicules stationnés en donnant la possibilité d'accéder rapidement aux commerces. La gestion de ces arrêts minutes peut se faire via la mise en place de bornes, comme dans la ville de Sceaux, qui permettent de voir le temps restant de stationnement. Au bout de 15 minutes, les bornes se mettent à clignoter ce qui permet de contrôler plus facilement les automobilistes.



Photo : ©Statos, 2022

FICHE TECHNIQUE

LE STATIONNEMENT

Les parkings vélos

Contact ville de Montpellier :

Chargée de mission

Chloé PERREAU

c.perreau@montpellier3m.fr

04 67 13 97 07



centre-ville
en mouvement
association loi 1901

Des zones de stationnement comme zones d'échanges multimodales

Au-delà des bornes électriques, les zones de stationnement ne devraient pas être exclusives aux voitures individuelles. L'objectif pour les centres-villes serait de favoriser d'autres modes de déplacement, en fonction de l'échelle de la commune.

La présence de parkings vélos

L'objectif de cette présence de parkings vélos est d'inciter l'utilisation de modes de transport doux. En offrant des zones sécurisées proches de leur logement et de leur travail, cela pourrait inciter plus de personnes à utiliser le vélo pour leurs déplacements quotidiens. La métropole montpelliéraine, membre du Réseau, expérimente des garages vélos sécurisés (photo ci-dessous), afin de lutter contre les vols qui découragent les cyclistes. Ces box incitent donc les montpelliérains à utiliser le vélo au quotidien.



Photo : ©France 3 Occitanie, 2022

FICHE TECHNIQUE

LE STATIONNEMENT

Les bornes de covoiturage

Bornes de covoiturage

Une autre alternative à l'utilisation systématique de la voiture individuelle est bien le partage de trajet, le covoiturage. Cela représente également une solution pour pallier la difficulté de déplacement dans certaines zones qui ne sont pas desservies par les transports en commun. Pour faciliter cette pratique de partage, certaines villes et collectivités ont mis en place sur les parkings des bornes qui permettent de proposer ou demander des trajets en fonction des horaires.

La métropole de Grenoble a investi dans 15 bornes de covoiturage pour permettre de faciliter les déplacements dans tout le Vercors. Les usagers choisissent une destination sur une borne, celle-ci s'affiche ensuite sur un panneau afin que les automobilistes puissent s'arrêter.



Photo : ©Lucas Frangela, Grenoble-Alpes Métropole, 2019



FICHE TECHNIQUE

LE STATIONNEMENT

Les parkings relais

Système de parking relais

Après avoir vu quelques exemples de formes de stationnement permettant un usage multiple des modes de déplacements, il est nécessaire de s'intéresser aux parkings relais. Ces zones de stationnement permettent une transition entre le véhicule personnel (que ce soit de la voiture ou du vélo) vers l'utilisation de transports en commun que ce soient des bus ou des tramway/méto. En proposant plus de stationnement de ce type en périphérie des agglomérations, les personnes pourront utiliser plus facilement les transports en commun, qui sont moins contraignants en centre-ville. Cela permet également de désengorger les cœurs urbains et donc de laisser plus de place aux vélos ou aux piétons.

Toulouse, métropole française étant membre du Réseau, a inauguré le 29 août 2022 un parking relais de 480 places au terminus de sa ligne A Basso-Combo.



Photo : ©La Dépêche, 2022

